Image not found or type unknown

fin de préavis locatif après remise des clés et état des lieux?

Par **clo17**, le **18/03/2013** à **09:01**

Mon préavis doit se terminer le 23/04/2013 mais ma propriétaire a voulu que je lui rende les clés, qu'on fasse l'état des lieux et elle m'a rendu ma caution.
Je n'ai donc plus les clés de l'appartement (j'en ai trouvé un autre)mais elle me dit que je lui devrai le loyer jusqu'à ce qu'elle trouve quelqu'un pour me remplacer dans le logement.
Le fait qu''elle m'ait rendu ma caution, repris les clés et fait l'état des lieux met-il tacitement fin à mon préavis?
Dois-je lui régler le loyer jusqu'à ce qu'elle retrouve un locataire?

Merci de m'aider

Par **Legalacte**, le **18/03/2013** à **09:56**

Bonjour,

Vous devez payer le loyer jusqu'à la fin de votre préavis. Je pense que c'est d'un commun accord que vous avez fait l'état des lieux de sortie et que vous lui avez rendu les clés, mais cela ne vous exonère pas de régler le loyer, sauf bien sur si votre bailleur trouve un autre locataire avant la fin de votre préavis.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés